Compte-rendu du bureau communautaire du vendredi 6 novembre 2015

1)COMMANDE PUBLIQUE

1-1) Marchés publics

1-1-1)Information sur l'attribution du marché de construction d'un bâtiment d'accueil pour le téléski de Dolo

Suite à l'annonce, concernant **la construction d'un bâtiment d'accueil pour le projet de téléski** à Dolo envoyée à la publication le 21 juillet 2015 (date limite de dépôt des offres le 11 septembre 2015), 37 plis ont été déposés.

Lors d'une première réunion, le 14 septembre 2015, la commission d'appel d'offres a déclaré l'ensemble des 37 offres recevables, au regard des pièces administratives fournies et des qualifications demandées dans le règlement de consultation.

La commission a donc pris connaissance de l'ensemble des offres pour chacun des 10 lots.

A l'issue de cette ouverture de plis, la commission a confié au cabinet d'architecture Colas Durand de Lamballe, le soin de procéder à l'analyse des offres.

Le 18 septembre 2015, le conseil communautaire a confié à son président le soin d'attribuer les marchés après analyse.

En vertu de cette délibération, j'arrête comme suit la liste des entreprises attributaires des marchés :

Lot n°1	**Gros Œuvre/VRD**	**MILON- BOBITAL**	**60 522.44 € HT**
Lot n°2	**Charpente bois/bardage bois ossature/isolation**	**BIDAULT- ST DONAN**	**71 689.00 € HT**
Lot n°3	**Etanchéité**	**DENIEL- QUESSOY**	**18 344.90 € HT**
Lot n°4	**Menuiseries ext & int**	**BIDAULT-ST DONAN**	**28 996.12 € HT**
Lot n°5	**Cloisons sèches/ Isolation**	**DORE-HENON**	**20 399.65 € HT**
Lot n°6	**Faux plafonds**	**MANIVEL-ST SAMSON/RANCE**	**2 829.80 € HT**
Lot n°7	**Revêtements de sols**	**CRA-ST BRIEUC**	**20 732.27 € HT**
Lot n°8	**Peinture**	**TIRIAULT- ACIGNE**	**6 187.93€ HT**
Lot n°9	**Electricité/ VMC**	**DESRIAC-CAULNES**	**20 395.50 €HT**
Lot n°10	**Plomberie/ Sanitaires**	**DESRIAC-CAULNES**	**12 045.00 €HT**
		TOTAL	**262 142,61 € HT**

4) FONCTION PUBLIQUE

4-4) Autres catégories de personnels

4-4-1) Mise à disposition d'un agent communal par la commune de PLEDELIAC à la Communauté de communes Arguenon-Hunaudaye dans le cadre d'une formation au BAFD

La commune de Plédéliac met Mme Annie LUCIENNE, adjoint technique territorial de 2ème classe à disposition de la communauté de communes ARGUENON HUNAUDAYE pour assurer les fonctions de directrice de l'accueil de loisirs du 3 au 21 août 2015 et du 8 au 21 février 2016, dans le cadre de sa formation BAFD.

- Salaire de Mme LUCIENNE :

Taux horaire : 16.73 €/h

¤ du 3 au 21 août 2015
3 semaines x 45 h x 16.73 €/h = 2 258.55 €

¤ du 8 au 21 février 2016
2 semaines x 45h x 16.73 €/h = 1 505.70 €

TOTAL : 3 764.25 €

Proposition :

- Prendre en charge les charges de personnel liées à cette mise à disposition pour un montant de 3 764.25 €

Décision du bureau communautaire :

Le bureau communautaire adopte la proposition ci-dessus.

7) FINANCES LOCALES

7-10) Divers

7-10-1) Maison de l'enfance : Demande de remboursement de travaux à la commune de PLENEE-JUGON

Dans le cadre des travaux de la maison de l'enfance, deux factures ont été prises en charge en totalité par la CCAH alors qu'elles concernaient pour moitié la commune de PLENEE-JUGON.
Il s'agit de factures concernant les locaux de l'accueil de loisirs péri et extrascolaire « 1, 2,3 Soleil » :

- Cibles et stratégies pour la signalétique des bâtiments pour un montant de 2 589.32 € HT
- PIEDVACHE Décoration pour un montant de 227.25 € HT

Il est proposé de demander le remboursement de la moitié de ces 2 factures à la commune de PLENEE-JUGON.

Décision du bureau communautaire :

Le bureau communautaire adopte la proposition ci-dessus.

7-10-2) Déplacement à Lannion le 25 août 2015 dans le cadre du projet de territoire Est Costarmoricain : Mise à disposition du car communal et du chauffeur par la commune de PLEDELIAC

Lors du déplacement organisé à LANION le 25 août dernier dans le cadre du projet de fusion de communautés de communes, la commune de PLEDELIAC a mis son car et son chauffeur à disposition de la communauté de communes.

Il convient aujourd'hui de prendre en charge les frais liés à cette mise à disposition :

- Frais kilométriques

Nombre de kilomètres :
Aller-retour Plédéliac-Dolo : 9.9 km x 2 = 19.80 km
Aller-retour Dolo-Lannion : 105.3 km x 2 = 210.60 km
Soit un total de 230.40 km

Consommation du car : 32 l/100km
Pour 230.40 km : 73.73 l de gasoil
73.73 l x 1.31 €/l = **96.59 €**

- Salaire du chauffeur :
Taux horaire : 19.63 €/h
8.50h x 19.63 €/h = **166.85 €**

TOTAL : 263.44 €

Proposition :

- Prendre en charge les charges liées à cette mise à disposition pour un montant de 263.44 €

Décision du bureau communautaire :

Le bureau communautaire adopte la proposition ci-dessus

7-5) Subventions

7-5-1) Amélioration de logements dans le cadre du PIG « précarités énergétiques et adaptation » : participation de la CCAH

Par délibération du 20 Décembre 2013, le conseil communautaire a pris la décision de poursuivre le programme d'intérêt général local « précarités énergétiques et adaptation » au titre des années 2014 à 2017. A travers ce programme, la CCAH s'engage à abonder le FART à hauteur de 500 € par logement éligible, pour les propriétaires occupants à ressources « très modestes ».
Le Président avait été autorisé à signer le protocole d'accord correspondant avec l'ANAH.
Dans ce cadre, 2 dossiers de demande d'aide ont été établis, ils concernent :

- Mr Denis PRESSE, domicilié « les guilliers » à PLESTAN
- Mr Julien LEBRETON et Mme Aurore LEGRAND, domiciliés « la riante » à PLENEE-JUGON

Conformément au protocole d'accord signé, la participation de la CCAH sera de 500 € par dossier, en abondement du FART.

Proposition :

- accorder une subvention de 500 € pour chacun des dossiers ci-dessus, dans le cadre du PIG local 2014-2017 « précarités énergétiques et adaptation ».

<u>Décision du bureau communautaire</u> :

- **Le bureau communautaire décide d'accorder une subvention de 500 € pour chacun des dossiers ci-dessus, dans le cadre du PIG local 2014-2017 « précarités énergétiques et adaptation ».**

7-5-2) Sport de haut niveau : demande de subvention des Avirons d'Armor

Les Avirons d'Armor nous sollicitent pour une aide financière suite à leur participation aux championnats de France « bateaux courts » et « J16 » qui se sont déroulés respectivement :

- du 10 au 12 avril 2015 à CAZAUBON
- du 3 au 5 juillet 2015 à LIBOURNE

Lors de ces épreuves Adèle BROSSE a été titrée championne de France « bateaux courts » et Elie HAMADY s'est classé 11ème au championnat « J16 ».

<u>Rappel de la règle en la matière :</u>
Prise en charge de 50% des frais de logement, de transport et d'inscription dans la limite de 80 € par personne, 3 fois par an au maximum. L'aide est adressée à l'association qui a délivré la licence.

Eléments connus :

Coût du déplacement	**102.29 €**
Frais d'hébergement	**345.87 €**
Frais d'engagement	**20.00 €**
Total	**468.16 €**
Subvention correspondante :	**160.00 €**

<u>Proposition :</u>

- Allouer à l'association les Avirons d'Armor une subvention de 160 € dans le cadre de notre politique de soutien au sport de haut niveau, pour la participation de 2 de ses rameurs aux championnats de France.

<u>Décision du bureau communautaire</u> :

- **Le bureau communautaire décide d'allouer à l'association les Avirons d'Armor une subvention de 160 € dans le cadre de notre politique de soutien au sport de haut niveau, pour la participation de 2 de ses rameurs aux championnats de France.**

7-5-3) Local d'exposition à Jugon-Les-Lacs : renouvellement de la prise en charge partielle du loyer

L'atelier d'Art Céruleum (atelier de dessin communautaire) loue depuis l'été 2014 un local sur la place du Martray à Jugon-Les-Lacs dans lequel a été créé un lieu d'exposition.
Ce local est également occupé par plusieurs artistes locaux.
Le loyer mensuel s'élève à 450 €.

La CCAH avait décidé de prendre en charge 1/3 du montant du loyer pendant la première année en apportant une subvention de 1 800 €.

Il est proposé que de renouveler l'aide apportée à l'atelier d'Art Céruleum pour une année supplémentaire, pour un montant de 1 800 €.

Décision du bureau communautaire :

Le bureau communautaire décide de renouveler l'aide apportée à l'atelier d'Art Céruleum pour une année supplémentaire, pour un montant de 1 800 €.

7-5-4) Opération CAP'ARMOR

Depuis l'année 2014, l'opération Cap Armor est confiée à la Sport Nature, la CCAH prenant en charge le déficit en versant une subvention.

Pour 2015, la SSN sollicite donc une subvention de 6300 €.

Les engagements auprès du Conseil Départemental ayant dû être rapidement pris pour l'année 2016, le président s'est engagé sur le renouvellement de l'opération.

Décision du bureau communautaire :

Le bureau communautaire décide d'accorder une subvention de 6 300 € à la Station Sports Nature au titre de l'opération Cap Armor 2015.

7-8) Fonds de concours

7-8-1) Plateaux multisports : Demande de fonds de concours aux communes de PLENEE-JUGON et PLESTAN

Une enveloppe de 60 000 € HT avait été arrêtée pour chacun des 3 terrains multisports implantés sur les communes de Jugon-Les-Lacs, Plénée-Jugon et Plestan.
Il s'avère que les coûts des terrains multisports sur Plénée-Jugon et Plestan se sont élevés respectivement à 61 932.92 € et 63 057.11 € HT.
Aussi, il est proposé de solliciter un fonds de concours de 1 932.92 € auprès de la commune de Plénée-Jugon et de 3057.11 € auprès de la commune de Plestan.

Décision du bureau communautaire :

Le bureau communautaire émet un avis favorable à la proposition ci-dessus.

8) DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8-8) Environnement

8-8-1) Service « Déchets ménagers » : demande de recours gracieux

Par délibération du 21 septembre 2007, le conseil communautaire avait déterminé les modalités de traitement des demandes de recours gracieux émises par les redevables en difficulté sociale et financière.

Un dossier de demande de recours gracieux a été étudié par le CCAS de Plénée-Jugon, il est aujourd'hui soumis au bureau communautaire pour décision.
Il s'agit du dossier de Mme PELLAN Amélie domiciliée «7 Promenade des charmes » à Plénée-Jugon, il concerne la redevance 2015 pour un montant de 135.13 €.

Le CCAS de Plénée-Jugon ainsi que le receveur communautaire ont émis un avis favorable à la remise gracieuse de la dette de Mme PELLAN.

Décision :

Le bureau communautaire décide d'accorder une remise gracieuse à Mme PELLAN pour un montant de 135.13 € correspondant à sa REOM 2015.